



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LPO ALSACE DU 07 JUIN 2024

Remarque préliminaire : le texte ci-après constitue un projet de procès-verbal qui est à approuver par la prochaine assemblée générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire **pour l'exercice 2023** de l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux, association locale Alsace » a eu lieu le vendredi 07 juin 2024 dans la salle du club house du stade municipal à TRIEMBACH AU VAL (67), en présence de 63 personnes dont 59 membres.

Il a été établi une liste de présence signée par les personnes présentes. Cette liste ainsi qu'une liste des procurations envoyées avant l'assemblée sont annexées au présent procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022 du 30 juin 2023
- 2) Rapport moral du Président
- 3) Rapport d'activités 2023
- 4) Rapport financier pour l'exercice 2023
- 5) Rapport du Commissaire aux Comptes
- 6) Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration
- 7) Divers.

Le Président Yves MULLER ouvre la séance en saluant les membres présents dans la salle, avant de passer la parole à Monsieur le Maire de TRIEMBACH AU VAL pour une courte allocution de bienvenue.

Le Président reprend la parole pour remercier l'équipe salariée et tous les bénévoles qui ont œuvré pour préparer cette assemblée générale, notamment ceux du groupe local Val de Villé. Il rappelle que l'A.G. aurait normalement dû se dérouler dans le Haut-Rhin, mais nos amis haut-rhinois ont accepté de décaler d'une année, afin que la LPO Alsace puisse honorer l'invitation du groupe local Val de Villé.

Après la projection d'une série de diapositives permettant de présenter succinctement la LPO Alsace, les membres présents du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée se présentent à tour de rôle à l'assemblée, avant que le Président déclare officiellement l'ouverture de l'A.G.

1) Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022 du 30 juin 2023 (*bilan 2022 incluant le rapport moral et P.V. consultables en ligne sur le site internet de l'association*), n'amenant aucune remarque, opposition, ni observation, est approuvé à l'unanimité.



2) Rapport moral du président

Le président Yves Muller lit le rapport moral qu'il a rédigé, et qu'on retrouve dans le document joint en annexe et remis aux participants en début de séance, et dans le document « Bilan 2023 »*.

3) Rapport d'activités

Ce rapport s'appuie sur un très beau diaporama mettant en valeur les actions-phare de la LPO Alsace au courant de l'année 2023, dont certaines sont commentées par le Président et le Directeur de la LPO Alsace, ou d'autres intervenants : salariés, administrateurs ou bénévoles.

Pour plus de précisions sur les différents sujets qui ont été développés, se reporter au document (pages centrales) joint en annexe, et distribué aux participants, ainsi qu'au document « Bilan 2023 », plus détaillé.*

4) Rapport financier

Le trésorier Jean-Marie RISSE commente brièvement les principaux postes du compte de résultat analytique (produits et charges) de l'exercice 2023 *[se référer au document « Bilan financier» (en page 4) joint en annexe]*.

A retenir : année exceptionnelle en terme de générosité, dons et legs dont un legs important ; stabilité des ressources (les subventions représentent 46% de ces dernières) ; au niveau des charges, personnel (55%) et fonctionnement (17%) sont en nette augmentation, mais logique et circonstanciée, par rapport à l'exercice précédent.

Malgré une activité croissante et des sollicitations de plus en plus nombreuses, grâce à une gestion prudente et fine, et un capital (fonds de roulement de 603 K€) permettant de voir l'avenir sereinement, la situation financière de l'association reste solide et assure sa pérennité.

L'exercice 2023 est légèrement excédentaire, ce qui permet à la LPO Alsace de continuer à constituer des réserves pour financer son activité et ses investissements.

Le trésorier propose ensuite l'affectation du résultat de l'exercice, soit EUR 16 993.-, au compte Fonds Propres.

L'approbation des comptes et le quitus au trésorier sont soumis au vote de l'assemblée, de même que l'affectation du résultat (voir les deuxième, troisième, et quatrième résolutions ci-après).

5) Rapport du Commissaire aux comptes

Le trésorier procède également à la lecture d'un extrait (conclusion) du rapport du Commissaire aux comptes : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

L'assemblée prend acte de la conclusion du rapport du Cabinet KRAEMER, notre commissaire aux comptes.

6) Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration

Les 5 administrateurs sortants : Stéphane GOUBERT, Frédérique MERCK, Eric REVEL, Guy RITTER et Alain WILLER, souhaitent renouveler leur mandat.

Le Président fait part de la démission d'un administrateur : Denis DUJARDIN.



Enfin, une nouvelle candidature est enregistrée en la personne de Stéphane UMHANG ; ce dernier se présente à l'assemblée lors d'une courte profession de foi.

Personne ne souhaitant un vote à bulletins secrets, il est procédé à un vote global pour l'ensemble des candidats (voir la cinquième résolution ci-après).

7) Divers

Jean-Marc BRONNER fait remarquer qu'il n'a pas été fait état du Budget Prévisionnel, qui devrait être soumis à l'approbation de l'assemblée ; le trésorier prend acte, cet oubli sera réparé lors de la prochaine assemblée générale.

Le Président Yves MULLER évoque la création récente d'un Groupe Jeunes au sein de la LPO Alsace.

Résolutions votées à l'Assemblée Générale du 07 juin 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du président et du rapport d'activités relatif à l'année 2023, approuve ces deux rapports tels qu'ils ont été présentés.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier du trésorier relatif à l'exercice clos au 31/12/2023 et après lecture de la conclusion du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 16 993 €.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au trésorier quitus entier et sans réserve de l'exercice de son mandat pour l'exercice écoulé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat 2022 ainsi qu'il suit : excédent de EUR 16 993.- au compte capital qui est ainsi porté à 1 474 052€

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ayant pris connaissance de la démission de Denis DUJARDIN, des candidatures des 5 administrateurs sortants : Stéphane GOUBERT, Frédérique MERCK, Eric REVEL, Guy RITTER et



Alain WILLER, ainsi que de la candidature de Stéphane UMHANG, accepte l'ensemble de ces candidatures et approuve à l'unanimité leur élection pour la durée prévue dans les statuts.

A l'issue de ce vote, la composition du nouveau Conseil d'Administration (au complet : 18 membres), est la suivante :

1. Jean-Marc BRONNER
2. Claudio CASABONA
3. Christian DRONNEAU
4. Valérie FLORIDIA
5. Christian FRAULI
6. Stéphane GOUBERT
7. Fernand KASEL
8. Frédérique MERCK
9. Yves MULLER
10. Daniel NASSHAN
11. Éric REVEL
12. Jean-Marie RISSE
13. Guy RITTER
14. Bertrand SCAAR
15. Pierre SIGWALT
16. Stéphane UMHANG
17. Mado WEISSGERBER-SIGEL
18. Alain WILLER

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toute formalité de publicités, dépôt et autres requises.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance procède à la clôture de l'assemblée générale, et invite les participants au verre de l'amitié.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.

Le Président de la LPO Alsace
Yves MULLER

Le Secrétaire
Christian FRAULI